



Commune d'HAUTOT-LE-VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 mars 2026

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le **9 mars 2026** à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 janvier 2026
- Adoption du CFU 2025
- Affectation du résultat 2025
- CCYN : révision de l'attribution de compensation
- Questions et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Lydie ADE qui a donné pouvoir à M. Claude BELLIN et de M. Yves CHAZERAULT qui a donné pouvoir à M. Michaël BLONDEL. M. Bernard GARDEMBAS est nommé secrétaire de séance.

A la demande de M. le Maire, le Conseil donne son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : Participation financière de la commune au transport scolaire.

1. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 janvier 2026.
2. Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte financier unique 2025 (CFU) qui remplace depuis 2024 le compte de gestion du trésorier et le compte administratif.
En matière de fonctionnement, il est à noter une baisse des recettes de 9,1 % due essentiellement à la fin de la répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) décidée par la Communauté de communes Yvetot-Normandie (- 7 522 €), à la baisse du fonds départemental des droits de mutations à titre onéreux (- 1 354,69 €) et à la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (- 2 332 €). Nous notons une légère baisse des dépenses (1 269,80 €, -0,72%) ce qui permet de dégager une épargne brute de 10 264,50 €.

En matière d'investissement, l'année 2025 a vu se réaliser la pose d'une borne incendie au lieu-dit « la Maison bleue », la refonte de l'éclairage public de la cour de la mairie ainsi que l'achat d'un ordinateur portable et de tables pliantes.

En investissement les dépenses s'élèvent à 11 782,29 € et les recettes à 116 012,38 €, soit un excédent de 104 230,09 €. Après report du déficit de 2024 (- 69 182,20 €), l'excédent net pour l'exercice 2025 est de **35 047,89 €**, celui-ci sera reporté sur le budget investissement de 2026.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 175 111,74 € et les recettes à 185 376,24 €, soit un excédent pour l'exercice 2025 de 10 264,50 €. Après intégration du report de l'excédent antérieur de 115 165,94 €, l'excédent net est de **125 430,44 €**.

L'excédent global est donc de **160 478,33 €** (125 430,44 € + 35 047,89 €). Le compte financier unique 2025 est approuvé à l'unanimité à l'exception de M. le Maire qui ne peut pas prendre part au vote.

Une note synthétique de présentation du compte financier unique est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune rubrique "compte rendu".

3. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que l'excédent d'investissement 2025 soit reporté en investissement sur le budget 2026 et que l'excédent de fonctionnement 2025 soit reporté en recette sur le budget primitif 2026.
4. Sur proposition de la Communauté de communes Yvetot-Normandie, le Conseil municipal donne son accord pour que les charges afférentes à l'adhésion de la commune au service commun portant sur les systèmes d'information et des réseaux soient déduites des attributions de compensation pour un montant de 4 752,87 € au titre de l'année 2025.
5. La Région a informé la commune des changements de tarifs concernant le transport des élèves de maternelle, du primaire, du collège et du lycée. Le Conseil municipal décide de renouveler la prise en charge totale du coût du transport scolaire pour les enfants de maternelle et de primaire, de participer à hauteur de 72 € pour les élèves du secondaire dont la famille justifie un quotient familial CAF/MSA inférieur ou égal à 500 € mensuel et de 90 € pour les autres élèves du secondaire. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'annexe 2 à la convention correspondante avec la région.

Prochaine réunion du Conseil municipal : 20 mars pour l'installation du nouvel exécutif communal.